

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 3 OCTOBRE 2024**

Publiée sur le site Internet de la Ville : 17 octobre 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 septembre 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

**Secrétaire de séance** : Mme Sandrine BERTHET

**Membres présents** : 28

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, M. Grégory BRUNET, M. Tarik EZ ZAJJARI, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Maryam EL GUIZANI, M. François-Xavier PENICAUD, M. Hervé THIBAUD, Mme. Véronique BOUCHER, M. Rémi COURT, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Madame Stéphanie VELLA, Monsieur Roger MAZANA

**Membres ayant donné pouvoir** : 14

Mme Valérie BOULARD pouvoir à M. Tarik EZ ZAJJARI  
M. Pascal MIRALLES-FOMINE pouvoir à Mme Martine CHAREYRE  
M. Raphaël SULTANA pouvoir à Mme Evelyne BRUNET  
Mme Muriel ROBIC pouvoir à M. Jérémie BREAUD, MAIRE  
M. Stéphane GENIN pouvoir à Mme Jacqueline PALLUY  
M. Fatih DEMIRAY pouvoir à Mme Sonia GRANDSERRE  
Mme Marie BRUNET pouvoir à M. Grégory BRUNET  
Mme Anne-Lise LANSAQUE pouvoir à M. Hervé THIBAUD  
M. Stevens BOBI pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD  
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Madame Claire DURAND MOREL  
Mme Anne-Laure BADIN pouvoir à M. Rémi COURT  
Monsieur Djamel BOUABDALLAH pouvoir à Monsieur Roger MAZANA  
Madame Lucile MOREL pouvoir à Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO  
Madame Nesrine MECHKAR pouvoir à Madame Stéphanie VELLA

**Membre absent**: 1

M. Jean-Baptiste DOZOLME

**Délibération n°20241003DEL20**

## FINANCES

### Décision modificative n° 2 au budget principal de la Ville 2024

#### RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Mesdames, Messieurs,

Après quelques mois d'exécution, il est nécessaire d'apporter quelques modifications au budget principal de la Ville 2024. Il est notamment nécessaire d'inscrire des dépenses et recettes d'ordre pour réaliser les opérations comptables d'amortissement, d'intégration de frais d'étude et de remboursement des avances sur marché.

Les ajustements à réaliser en sections de fonctionnement et d'investissement sont les suivants :

#### **I - Section de fonctionnement**

Il convient d'inscrire 3 000 € de crédits supplémentaires au chapitre 67 (charges exceptionnelles) pour permettre la réalisation des opérations d'annulation de titres sur exercice antérieur. Ces crédits seront prélevés sur le chapitre 011 (charges à caractère général) afin d'équilibrer la section de fonctionnement.

En opération d'ordre les crédits d'amortissements doivent être augmentés de 34 000 € (chapitre 042-opérations d'ordre de transfert entre sections). Pour équilibrer la section de fonctionnement, le virement prévisionnel à la section d'investissement (chapitre 023) est réduit d'autant.

#### **II - Section d'investissement**

Dans cette section seuls des crédits pour réalisation des opérations d'ordre sont à prévoir :

- au chapitre 041 (opérations patrimoniales) : 1 770 500 € de recettes et de dépenses doivent être inscrits pour permettre l'intégration comptable de frais d'étude et de remboursement des avances sur marché.
- en section de fonctionnement, la modification des crédits des chapitres 042 et 023 se traduit par la modification en section d'investissement des crédits des chapitres suivants :
  - chapitre 021 - virement de la section de fonctionnement : - 34 000 €
  - chapitre 040 - opérations d'ordre de transfert entre sections : + 34 000 €

\* \*  
\*

L'ensemble de ces mouvements se traduit par les montants suivants :

	DEPENSES EN €	RECETTES EN €
Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €
Section d'investissement	1 770 500,00 €	1 770 500,00 €

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **ADOPTER** la décision modificative n° 2 au budget principal de la Ville 2024.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

Envoyé en préfecture le 10/10/2024

Reçu en préfecture le 10/10/2024

Publié le

ID : 069-216900290-20241003-20241003DEL20-DE



**Le Maire,**

**Jérémie BREAUD**